



## **Conditions générales de vente**

Pour toute inscription au Centre d'Accueil et de Plein Air « La Colline », les conditions de vente ci-dessous sont applicables.

### **TARIFS**

Les tarifs pratiqués sont indiqués dans les brochures « modalités de séjour » et « tarifs ». Un devis est envoyé à la demande des groupes, établi en fonction du nombre d'enfants, d'adultes et du nombre de jours, des activités et des visites, du transport.

Les prestations d'hébergement sont en pension complète comprenant le petit-déjeuner, le déjeuner, le goûter, le dîner et la nuitée.

Les prestations d'activités, de transport et de visites s'ajoutent à l'hébergement.

L'adhésion à l'association est de 40,00 € par groupe et par an.

### **RÉSERVATION**

Pour effectuer une réservation au centre, il convient de se renseigner par téléphone, par mail ou par fax de la disponibilité des dates souhaitées. Après accord avec le responsable du centre, il suffit de nous renvoyer l'imprimé « demande de réservation » avec un acompte de 30 % de la pension complète pour confirmer votre réservation.

Quand il s'agit d'un prix forfaitaire par personne, la demande de réservation Forfait est remplie et un acompte de 30 % du montant prévisionnel du séjour est versé.

La réservation signée par vos soins et par le centre vaut convention de séjour. Toutefois, une convention de séjour peut vous être envoyée sur simple demande.

### **RÈGLEMENT**

Le solde du séjour sera payé le jour du départ à la présentation de la facture.

Pour les cas particuliers (mairie, conseil général...), le règlement s'effectue selon les modalités précisées avant le séjour et sur présentation de la facture.

Une confirmation du nombre de participants ainsi qu'une liste nominative seront demandées 10 semaines avant le début du séjour.

En cas d'une baisse significative (plus de 10 %) à l'arrivée, des frais de dédommagement seront appliqués. (Nombre manquant supérieur aux 10% facturés à 50% du prix de pension).

### **ANNULATION**

Du fait de l'enseignant : si le séjour est annulé par l'enseignant à moins de 2 mois avant le séjour, l'acompte versé n'est pas remboursé.

Si le nombre de participants devait diminuer de plus de 25 % dans les 30 jours avant le départ, des frais pourraient s'appliquer pouvant s'élever à 30 % du montant de la pension complète ou du forfait prévu.

Du fait du centre La Colline : en cas de force majeure ou pour tout autre raison, soit une autre date serait proposée, soit faute d'accord, le remboursement des sommes reçues.

### **ASSURANCES**

Le centre « La Colline » a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'AXA Assurances.

Tous les participants au séjour (enfants et adultes) doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile individuelle et accidents.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

### **RÉCLAMATION**

Les réclamations éventuelles sur les séjours devront nous être adressées dans un délai d'un mois après le séjour.